

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**Le COGESAF amorce la première phase d'un projet d'acquisition de connaissance
sur l'espace de liberté de la rivière Tomifobia**

Sherbrooke, le 29 mai 2015 – Le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) est fier d'annoncer le déploiement d'un vaste projet d'acquisition de connaissances dans le bassin versant de la rivière Tomifobia.

Intitulé « Espace de liberté de la rivière Tomifobia phase 1 : Analyse de mobilité 1945-2013 », ce projet se penchera notamment sur la dynamique hydrique et la mobilité de la rivière, l'évolution des milieux humides qui y sont connectés, les contraintes à l'écoulement et les zones à risque d'érosion.

L'objectif est d'en arriver à une meilleure gestion de l'entretien et de l'aménagement des infrastructures en lien avec la protection de la qualité de l'eau, des habitats fauniques et de la sécurité des usagers sur le territoire de la municipalité de Stanstead-Est.

Le projet se déroulera du début du mois d'avril 2015 à la fin du mois de mars 2016 sur le territoire de municipalité de Stanstead-Est, plus particulièrement aux abords de la rivière Tomifobia, dans la partie aval de la rivière. La portion visée s'étend sur plus de 16 km dans Stanstead-Est, ce qui représente environ 25% de la rivière Tomifobia. Une légère portion du travail se fera dans la municipalité de Ogden et de Ayer's Cliff, et ce afin de couvrir le territoire de la tortue des bois désigné par le MFFP.

D'une valeur totale de 48 000\$, ce projet bénéficie de l'appui des partenaires suivants : la Fondation Marécage Memphrémagog, Emploi d'été Canada, l'Université de Sherbrooke et la MRC de Coaticook via le Fonds de cours d'eau.

Le COGESAF est un conseil de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire. Selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, il a pour «mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre» (Article 14.2.a).

- 30 -

Pour information :

Catherine Frizzle
Coordonnatrice de projets
(819) 864-1033 poste 23
catherine@cogesaf.qc.ca